

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 17

Date de convocation : le 10 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le 19 janvier, à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique Cavaillols, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS, M. Philippe BLOCK, Mme Sylvie LAVERGNE, M Xavier MUSSOTTE, M. Franck COUETTE COSSE, M. Guillaume LAHAYE, M Christian BOYER, M Jean Hugues DUFOUR, Mme Morgane COURBIN

POUVOIRS : Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à Philippe BLOCK, Mme PAUQUET donne pouvoir à M.Mathias LOUIS, M Jérémy DUMEAU donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Catherine MARCHAL donne pouvoir à Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ donne pouvoir à Mme Sylvie LAVERGNE

Absents : Mme Isabelle ROY, M Raymond RIBES,

Secrétaire de séance : Mme Morgane COURBIN

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.

Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance. Monsieur Dufour souligne qu'une erreur a été commise au niveau des présences. En effet, M Boyer a été inscrit absent alors qu'il était présent.

Monsieur le Maire informe que la modification sera effectuée et le compte rendu sera approuvé lors de la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR PROPOSE

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à *délibérer* :

- *D 1 : Désignation des représentants de la commune à la commission intercommunale des impôts directs*
- *D 2 : Demande de subvention DETR pour la création d'un cabinet médical*
- *D 3 : retrait de la délibération n°26 du 10 mars 2016*

Monsieur le Maire s'excuse de ne pas avoir pu envoyer avant la note de synthèse. En effet, les chiffres du cabinet médical n'ont été fournis par l'architecte qu'à 18h.

D 1 DESIGNATION DE MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 A du code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés relevant de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission Intercommunale des impôts directs. Cette commission participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et donne un avis sur les foncières de ces mêmes biens.

Chaque commune doit désigner quatre personnes (deux titulaires et deux suppléants) susceptibles d'être membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer:

COMMISSAIRES TITULAIRES

T1 Dominique CAVAILLOLS
T2 Anne Marie PENEAU

COMMISSAIRES SUPPLEANTS
S1 Mathias LOUIS
S2 Katell BEDOURET EYHARTZ

Monsieur Boyer informe qu'il ne pourra pas voter pour cette délibération car l'opposition ne se voit même pas attribué un poste de suppléant.

POUR : 15 **CONTRE : 2** **ABSTENTION : 0**

D 2 OBJET : DETR 2017- CREATION D'UN CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire souligne l'importance de la présence de médecins dans une commune. Barsac est confronté au départ à la retraite de 2 médecins qui ne pourront être remplacés sur le même lieu. Afin de donner toutes les chances au village d'accueillir de nouveaux médecins, Monsieur le Maire propose de créer un cabinet médical dans un bâtiment appartenant à la commune au 15 rue du 11 novembre. Dans le cadre des travaux du parking du stade, le passage entre la rue et le parking va être créé dans une partie de ce bâtiment, et tout le reste de la maison va être mis à nu afin de faciliter de futurs travaux. Monsieur le Maire précise que les cabinets médicaux créés seront mis à disposition contre un loyer.

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de la DETR 2017, une demande de subvention soit déposée pour constituer un cabinet médical à cet emplacement.

D'autres demandes de subvention seront déposées par la suite.

Monsieur le Maire remercie Guillaume Lahaye pour l'aide apportée sur ce dossier.

Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres :

Le budget serait le suivant :

Montant HT de l'opération : 145 800

Subvention DETR 35% : 51 030

Autofinancement : 94 770

Montant TTC de l'opération : 174 960

Subvention DETR 35% : 51 030

Autofinancement : 123 930

Monsieur Dufour souhaiterait avoir davantage d'informations sur ce projet : les surfaces, le nombre de pièces, les détails d'aménagements etc...

Monsieur le Maire précise que tout le monde sait où se situe cette maison. L'aménagement permettra de mettre à disposition 100 m² de locaux en rez de chaussée, avec la création d'au moins 2 cabinets et d'une salle d'attente. Les deux bâtiments adjacents actuellement en ruine seront également réhabilités. En effet, ils se situent en zone inondable, et il est donc important de ne pas détruire sans reconstruire.

Guillaume Lahaye précise que ces locaux seront consacrés aux médecins et non aux autres professions libérales déjà présentes sur la commune afin de ne pas créer de concurrence.

Monsieur Boyer demande si la commune a déjà reçu des demandes de médecins. Il ajoute qu'il veillera à ce que le loyer soit conforme au prix du marché pour ne pas créer une concurrence déloyale. Cela ne doit en effet rien coûter à la commune.

Monsieur le Maire dit qu'à ce jour il n'est pas encore possible d'annoncer un loyer, le dossier n'est pas assez avancé. Il a été présenté ce soir car il est nécessaire de déposer les dossiers de demande de subvention DETR avant le 31 janvier. Le dossier sera affiné par la suite.

Monsieur Boyer souligne que selon l'insee la population a baissé à Barsac.

Monsieur le Maire précise que cette baisse n'est pas réelle et que le prochain recensement montrera que la population augmente.

POUR : 17 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

D 3 OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°26 DU 10 MARS 2016

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal le 10 mars 2016 a refusé l'installation sur Barsac des compteurs communicants GAZPAR et LINKY..

Toujours convaincu du bien fondé de ce refus, M le maire propose de retirer la délibération du 10 mars 2016 et de proposer sous peu une nouvelle délibération plus solide juridiquement.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Dufour souhaite informer l'assemblée d'un problème qui concerne le monde agricole. Une enquête est en cours à propos de la classification des cours d'eau, ruisseaux, etc...

Une information a du être diffusée également en commune mais a priori ce n'est pas la même cartographie que celle présentée aux agriculteurs. M Dufour souligne que si cette loi ets appliquée, les agriculteurs perdraient beaucoup de terres. Il est donc important que la commune soit vigilante.

Monsieur le Maire informe que la commune va regarder si elle a reçu ces documents et va y apporter une grande attention.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire rappelle que les vœux ont lieu vendredi 20 janvier à 18h30 à la salle Bastard. il souhaite une très bonne année à tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.